

| | | | |
|--------------------------|------------------------|------|-------------------------------|
| REPUBLIQUE FRANCAISE | ANNEE | 2022 | |
| DEPARTEMENT DU GERS | N° séance | 07 | |
| ARRONDISSEMENT DE CONDOM | N° délibération | 088 | |
| COMMUNE DE LECTOURE | Nomenclature « actes » | 5.2 | Fonctionnement des assemblées |

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Publique ordinaire du **17 octobre 2022**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 11 octobre 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

MM. Pascal ANDRADA, Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Mme Laurianne DUCASSÉ, M. André GALOIX, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie ACHÉ
Mme Muriel AVID
Mme Sylvie COLAS
Mme Sylvie COUDERC
M. Jean-Yves DELACOSTE
M. Marc DUGROS
M. Frank GOBBATO
M. Thierry THOREAU

Ont donné procuration :

Mme Sylvie ACHÉ à M. Pascal ANDRADA
Mme Muriel AVID à M. André GALOIX
Mme Sylvie COUDERC à M. Julien PELLICER
M. Frank GOBBATO à Mme Danièle LAPORTE
M. Thierry THOREAU à M. Joël VAN DEN BON

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES

Objet : Décisions adoptées par Monsieur le Maire du 27 juillet au 6 octobre 2022

RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2021, Monsieur le Maire informe l'Assemblée des décisions prises du 27 juillet au 6 octobre 2022.

| NUMERO | DATE | TITRE |
|----------|---------|--|
| 2022.92 | 9.09.22 | La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 94 Rue Nationale (CK 278) appartenant à SCI ALWAYS proposé par Maître David BOUYSSOU. |
| 2022.93 | 9.09.22 | La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien appartenant à M. Werner WINKLER et Mme Theresia FÜRRUTHER, sis Lieu-dit « Au Garros » (K 241), proposé par Maître Yannick BONNET. |
| 2022.94 | 9.09.22 | La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 71 Rue Nationale (CK 258) appartenant à Mme Brigitte CLERICO, proposé par Maître Marc GAUTHIER d'AUNOUS de ROQUEBRUNE. |
| 2022.95 | 9.09.22 | La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 6-8 Rue du Général Mangin et 11 Rue des Pyrénées (CK 584 et 585) appartenant à M. et Mme Rémi CLAVERIE, proposé par Maître David BOUYSSOU. |
| 2022.96 | 9.09.22 | La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 97 Rue Alsace Lorraine (BY 158) appartenant à M. Jean-Louis BOUE, proposé par le TRIBUNAL JUDICIAIRE d'AUCH. |
| 2022.97 | 9.09.22 | La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 6 Route d'Agen (BV 304, BV 6) appartenant à M. Jean DELEBARRE, proposé par Maître Corinne PODECHARD. |
| 2022.98 | 9.09.22 | La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis au lieu-dit « La Hune » (BW 117, BW 119, BW 121) appartenant à l'Indivision RUMEBE, proposé par Maître Marc GAUTHIER d'AUNOUS de ROQUEBRUNE. |
| 2022.99 | 9.09.22 | La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 70 Rue Alsace Lorraine (BY 231) appartenant à M. Alain LEGRAND, proposé par Maître Yannick BONNET. |
| 2022.100 | 9.09.22 | La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 2 Rue des Capucins (CK 738) appartenant à M. Xavier FANTOVA, proposé par Maître Marc GAUTHIER d'AUNOUS de ROQUEBRUNE. |
| 2022.101 | 9.09.22 | La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 10 Rue du Plateau (BT 233) appartenant à Mme Janine EMPEYROU ARRUHAT, proposé par Maître Marc GAUTHIER d'AUNOUS de ROQUEBRUNE. |
| 2022.102 | 9.09.22 | La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 10 Rue des Capucins (CK 481 et 482) appartenant à M. Philippe CAJAL, proposé par Maître Corentine ROUX-QUEMERE. |
| 2022.103 | 4.10.22 | La Commune a décidé de signer avec la SARL XMGE un devis d'honoraires pour la réalisation d'un relevé topographique de l'esplanade du Bastion pour un montant de 485 € HT, dans le cadre de l'étude d'un plan de gestion du site classé. |
| 2022.104 | 6.10.22 | La Commune a décidé de signer avec Monsieur Yves BAREILLE d'Orleix (64), un devis de prestation de service pour l'animation de la Foire de la Saint-Martin du 11 au 13 novembre 2022 de 8 h à 19 h. Le coût de cette prestation s'élève à 1 050 € HT, soit 1 260 € TTC. |

| | | |
|----------|----------|--|
| 2022.105 | 06.10.22 | La Commune a décidé de conclure avec la Compagnie « J'ai pas sommeil », sise à LECTOURE (32700), un contrat définissant les modalités d'organisation du spectacle intitulé « Pas de pitié pour Noël », le 18 décembre 2022 à 15 h à la salle de la Comédie. Le coût de cette prestation s'élève à 850 € TTC, auquel se rajoutent les frais de restauration pour 4 personnes le samedi midi. |
|----------|----------|--|

Le Conseil municipal prend acte de cette communication

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,

Loïc DÉSANGLES



Le Maire,

Xavier BALENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 2^o OCT. 2022
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 2^o OCT. 2022